



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique du logement

Question écrite n° 33553

Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur les difficultés que rencontrent les étudiants en matière de logement. En effet, selon un récent sondage, 88 % des étudiants peinent à se loger aujourd'hui en France au vu du prix élevé des logements. De fait, ces étudiants se voient dans l'obligation de supporter un emploi impactant la qualité de leurs études et aggravant leurs conditions estudiantines. Cependant, pour ceux, et particulièrement celles, n'ayant pas l'opportunité ou les moyens de conjuguer études supérieures et travail, d'autres alternatives se présentent. Ainsi, la récente ouverture d'un site internet permet aujourd'hui à une étudiante de louer un appartement en échange de prestations dites en nature. Ce type de dérives, favorisant la prostitution estudiantine, porte atteinte à l'intégrité même des personnes et ne doit, en aucun cas, être toléré dans un pays comme la France. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser les mesures qu'elle compte adopter afin de mettre un terme à de telles pratiques.

Données clés

Auteur : [M. Élie Aboud](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33553

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Égalité des territoires et logement

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7687

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)